

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 08 décembre 2021 à 18H15
Salle polyvalente – 68420 VOEGTLINSHOFFEN**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent	Excusé	Absent	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	REBOREDO Carmen	X			
	MERCIER André	X			
	ZIMMERMANN Delphine	X			
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	VOGT Jean-Marc		X		Roland HUSSER
GUNDOLSHEIM	PAGNACCO Annabelle	X			
	FISCHER Philippe	X			
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	BUECHER Catherine			X	
OBERMORSCHWIHR	HEYBERGER Bertrand		X		
	Suppléante FUCHS Christine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	KRETZ Isabelle	X			
	RIEFLE Christophe	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise		X		Sandra GUEBEL
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	KAMMERER Jean-Philippe		X		Gilbert SCHMITT
	SUHR Perrine	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert	X			
ISNER Céline	X				
VOEGTLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	STRUB Véronique	X			
WESTHALTEN	LALLEMAND Nathalie	X			
	BURGENATH Mikaël	X			

Convocation légale du 02 décembre 2021.

Assistent également :

- Charline DEON, Directrice Générale des Services ;
- Romain DUMAS, chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Pour le journal l'Alsace, Stéphane CARDIA.

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire ;
- Le personnel de la communauté de communes présent : Charline DEON, DGS et Romain DUMAS, chef de projet PVD ;
- Les membres de la commune de Voegtlinshoffen : Quentin FREUDENREICH, 2^{ème} adjoint et Otilie WISNIEWSKI, secrétaire de mairie ;
- La presse.

Le Président annonce les excuses de :

- Jean-Marc VOGT qui a donné procuration à Roland HUSSER ;
- Françoise BARBAGELATA qui a donné procuration à Sandra GUEBEL ;
- Jean-Philippe KAMMERER qui a donné procuration à Gilbert SCHMITT ;
- Jacques CATTIN, député.

Puis, au nom de l'ensemble du conseil, il remercie Cécile MAMPRIN, Maire de Voegtlinshoffen pour l'accueil et l'organisation de cette séance.

Cécile MAMPRIN décrit les deux grands projets communaux en cours :

- Rénovation de l'école : accessibilité, normes techniques, aménagement du grenier. Le but étant notamment d'en faire un lieu de rencontre intergénérationnel. Les marchés publics démarreront au mois de janvier ;
- Réaménagement du centre village afin de pallier les problématiques de sécurité de la voirie, de stationnement, le tout en végétalisant le centre village. Ce réaménagement comprend également le regroupement des structures des pompiers.

Reprenant la parole, le Président propose l'ajout de deux nouveaux points :

-la validation d'une décision modificative en raison d'un trop perçu de FCTVA à la suite d'une demande de la trésorerie (point n°22) ;

-la création d'un poste d'attaché territorial afin de répondre aux besoins du service (point n°23°).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est annoncé.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre 2021
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la commission finances du 02 décembre 2021
- 5) Compte-rendu de la commission travaux et cadre de vie du 08 décembre 2021
- 6) Coloration de façades : attribution de subventions
- 7) Petites Villes de Demain : avancée du dossier
- 8) Service environnement : précisions sur le programme GERPLAN et la mise en place d'une nouvelle filière à la déchetterie de Pfaffenheim
- 9) Régularisation des subventions aux structures enfance-jeunesse
- 10) Renouvellement des conventions d'objectif annuelles avec les structures enfance-jeunesse et l'Office de tourisme intercommunal
- 11) Avenant annuel à la convention d'objectifs de l'ALP de Rouffach
- 12) Avenant à la concession de service public de l'ALP de Gueberschwihr-Hattstatt
- 13) Avances 2022 pour les structures associatives
- 14) Convention d'objectifs 2021/2022 pour l'école de musique intercommunale
- 15) Report du passage anticipé à la nomenclature comptable m57
- 16) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022
- 17) Taxe de séjour : décision modificative concernant le reversement des 10% à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
- 18) Recouvrement des frais engagés par la CC PAROVIC suite à la procédure d'immeuble en ruine à Pfaffenheim en 2020/2021 : décision modificative
- 19) Attribution d'une aide pour le BAFA
- 20) Adhésion des communes à la démarche « espaces extérieurs sans tabac »
- 21) Office de tourisme intercommunal : point sur la fréquentation
- 22) FCTVA : décision modificative
- 23) Création d'un poste d'attaché territorial
- 24) Divers et informations

Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance
--

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner la Directrice Générale des Services, Charline DEON.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, sans observation.

Point n° 2. : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 octobre 2021

Le Président rappelle que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil communautaire le 21 octobre 2021 par courriel.

Aucune remarque n'a été formulée.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ce procès-verbal, sans observation.

Point n° 3. : Informations légales

Le Président rappelle les actes qu'il a accompli dans le cadre de ses délégations :

***Marchés liés à la gestion des déchets**

La reconduction pour la seconde et dernière tranche conditionnelle des 4 lots du marché 2017/3 a été signée le 10 novembre 2021 :

- lot 1 : collecte des déchets ménagers (OMR, biodéchets et Emballages Ménagers Recyclables) en Porte à Porte (titulaire du marché : SUEZ) ;
- lot 2 : tri et traitement des EMR collectés en PAP et des papiers/cartons et plastiques provenant des déchetteries (titulaire du marché : SCHROLL) ;
- lot 3 : gestion et exploitation de la déchetterie intercommunale à Pfaffenheim et assistance à l'exploitation de l'espace tri à OSENBACH (titulaire du marché : SUEZ) ;
- lot 4 : nouvelles filières en déchetterie (location des contenants, transport et valorisation) (titulaire du marché : SCHROLL).

*** Extension des consignes de tri (ECT)**

Le dossier de candidature simplifié pour l'ECT phase 5 a été transmis à CITEO avant la date butoir du 19/11/2021. Ce dossier rappelle l'organisation de notre collectivité pour la collecte et le tri actuel des emballages recyclables. Il présente les modalités de déploiement de l'ECT sur le plan technique et sur l'aspect communication afin d'être prêt pour collecter les nouveaux emballages d'ici le 01/01/2023. Le marché public à préparer en 2022 intégrera les évolutions liées à l'ECT.

*** Convention Service Plus**

Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte des encombrants ménagers destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans ainsi qu'aux personnes handicapées résidant de la Communauté de Communes PAROVIC, il a été désigné comme prestataire les Ateliers ESPOIR de Colmar.

Pour 2022, la collecte aura lieu aux dates suivantes :

- * **17 mai 2022** à partir de 8h30 pour la commune de Rouffach,
- * **18 mai 2022** à partir de 8h30 pour les communes Gueberschwihr, Gundolsheim, Osenbach Pfaffenheim et Westhalten + éventuel solde de Rouffach,
- * **19 mai 2022** à partir de 8h30 sur les communes de Eguisheim, Hattstatt, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen + éventuel solde de la tournée du 18/05 (cette tournée débutera par Eguisheim).

Le coût de la prestation est de 4 036,37 € HT.

*** Evolutions tarifaires La Poste**

Suite à un courrier reçu de La Poste le 15 octobre 2021 concernant des évolutions tarifaires, pour les courriers « machine à affranchir », La Poste porte le prix de la Lettre Verte à 0,93 € et celui de la Lettre Prioritaire à 1,24 €.

Pour ce qui est du tarif Destineo Esprit Libre, l'augmentation sera de 5 % en moyenne.

La société Quadient, qui gère notre machine à affranchir, a été informée de cette évolution tarifaire. Les tarifs seront automatiquement mis à jour au 02 janvier 2022.

*** Contrat ENGIE (gaz)**

Le contrat ENGIE, pour le Siège de la CCPAROVIC, arrivant à terme le 30 novembre 2021, un nouveau contrat a été signé en date du 20 octobre 2021. Il prendra effet le 1^{er} décembre 2021 pour une durée de 48 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2025.

Précédemment, l'abonnement était à 46,57€/mois - Terme de Quantité : 40,06€/MWh – Terme de Quantité d'Acheminement : 8,34€/MWh.

En ce qui concerne le nouveau contrat, l'abonnement est à 38,81€/mois – Terme de Quantité : 52,42€/MWh – Terme de Quantité d'Acheminement : 8,57€/MWh.

*** Contrat ORANGE (mobile)**

Commande d'un mobile professionnel et d'un abonnement téléphonique mensuel pour la DGS :

-Coût du téléphone : 49,90 € ;

-Coût de l'abonnement : 30,10 €/mois.

*** Médiathèque – Salle d'animation**

Commande d'un réfrigérateur (SUHR électricité) : 441,58 € HT, 529,90 € TTC.

*** Contrat d'entretien chauffage – ventilation – centrale de traitement d'air (CTA)**

Un nouveau contrat a été signé en date du 06 décembre 2021 avec l'entreprise Jaenicke de Guebwiller, pour la CTA du Siège de la Communauté de Communes PAROVIC – 9 aux Remparts à Rouffach ; et la CTA, la chaudière murale, le ballon ECS 100 L, le clarificateur magnétique, la panoplie pompe chauffage (CTA et circuit radiateur), un vase d'expansion de 35 L chauffage, un vase d'expansion de 50 L sanitaire et une régulation Vitotronic 200 VIESSMANN (gestion chaudière et réseaux) de l'Accueil Loisirs Jeunes – 1 rue Thiebault Walter à Rouffach.

Ce contrat a été signé pour un an, avec tacite reconduction.

Le montant du contrat s'élève à 1664,00 € HT, soit 1996,80 € TTC.

*** Reconductions de contrats****PORTALP FRANCE :**

Une reconduction de contrat a été signée en date du 03 décembre 2021 avec la société PORTALP France de Wittelsheim, pour la vérification des portes automatiques au sein de la Médiathèque – 12B Place de la République à Rouffach ; ainsi que celles de l'Office de Tourisme – 12A Place de la République à Rouffach (un contrat pour chaque entité).

Ces contrats ont été signés pour un montant de 585 € HT chacun, soit 702 € TTC, et pour une durée de trois ans.

ANISUD :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 03 décembre 2021 avec l'entreprise ANISUD de Merxheim, pour la vidange du dégraisseur et le curage de conduite au sein de l'ALP de Gueberschwihr.

Il est prévu une intervention par trimestre, au tarif de 244,62€ TTC.

CIM INCENDIE :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 29 novembre 2021 avec l'entreprise CIM INCENDIE de Rossfeld, pour la vérification des extincteurs au sein de la Maison des Services et du Pôle Culturel, ainsi qu'à l'ALP de Gueberschwihr et du Siège de la Communauté de Communes.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 387 € TTC.

REGIONETTOYAGE :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 29 novembre 2021 avec la société REGIONETTOYAGE de Colmar, pour le nettoyage des surfaces vitrées au sein du Siège de la Communauté de Communes, de l'ALJ, de l'Office de Tourisme, de la Médiathèque et de la Maison des Services.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 4944,00 € TTC.

ALV :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 29 novembre 2021 avec l'entreprise ALV de Rouffach, pour la vérification des installations électriques, des installations de gaz, la détection incendie, la vérification des portes automatiques au sein de la Maison des Services et du Pôle Culturel, du Siège de la Communauté de Communes, du Centre de Soins Infirmier, et de l'ALP de Gueberschwihr.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 1656,00 € TTC.

DEKRA :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 29 novembre 2021 avec l'entreprise DEKRA de Habsheim, pour la vérification périodique réglementaire des ascenseurs au sein du Siège de la Communauté de Communes, de la Médiathèque et de la Maison des Services.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 348,00 € TTC.

FELLER INDUSTRIES :

Une reconduction de contrat a été signée en date du 29 novembre 2021 avec la société FELLER INDUSTRIES de Soultz, pour la maintenance des ascenseurs au sein du Siège de la Communauté de Communes, de la Maison des Services et de la Médiathèque.

Cette reconduction a été signée pour un montant de 4752,18 € TTC.

Les membres du Bureau ont pris acte de ces informations.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations sans observation.

Point n° 4.: Compte-rendu de la Commission Finances du 2 décembre 2021

Le Président expose qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel repas de Noël du personnel intercommunal, organisé de concert avec la Ville de Rouffach, n'aura pas lieu cette année à l'instar de l'année dernière.

La Commission des finances a donné un avis favorable unanime pour l'attribution, en remplacement, à chaque agent en activité de bons d'achat d'une valeur totale de 50 € à utiliser dans les commerces, restaurants ou viticulteurs du territoire intercommunal.

Les autres points vus en Commission sont inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu sans observation.

Point n° 5.: Compte-rendu de la commission travaux et cadre du vie du 08 décembre 2021

Aucun nouveau dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades n'a été déposé.

Le Vice-Président Roland HUSSER a présenté 3 dossiers d'attributions de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades. Ils seront examinés au point suivant.

Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu sans observation.

Point n° 6. : Coloration de façades : attribution de subventions

Le Vice-Président Roland HUSSER présente 3 dossiers d'attributions de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillés ci-après :

Nom (commune)	Dossier complet	Rdv coloriste	Avis Mairie (date avis)	Avis conseil com (date avis)	Travaux terminés et conformes (coloration uniquement)	Subvention
DISCHGAND (Osenbach)	Oui	Oui 21/10/2020	Favorable 10/11/2020	Favorable 10/02/2021	Oui	240 m2 1000 €
SCI B.E.R.L.I.N (Rouffach)	Oui	Oui 13/02/2020	Favorable 03/08/2020	Favorable 07/10/2021	Oui	110 m2 550 €
GRETH (Rouffach)	Oui	Oui 15/05/2020	Oui 15/06/2021	Favorable 23/06/2021	Oui	110 m2 550 €

La Commission travaux et cadre, réunie ce même jour à 17h45, a donné un avis favorable unanime, sans observation.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité et sans observation, l'attribution des trois subventions énoncées ci-dessus pour un montant total de 2 100 euros.

Point n° 7.:
Petites Villes de Demain : avancée du dossier

Le Président expose les points suivants :

1. Dispositif Petites Villes de Demain

Pour rappel, le conseil communautaire du 13 octobre dernier a été informé de la tenue du premier comité de projet PVD qui a eu lieu le 30 septembre 2021.

Suite à cela, le diagnostic pré-opérationnel du programme a été rédigé. Il s'agit d'un document synthétique, contextuel et transversal : il aborde toutes les thématiques du programme PVD (habitat, commerce, espace public, mobilité, services de proximité, économie d'énergie, culture) en montrant les forces et les faiblesses de notre territoire. Ce document regroupe nos connaissances du territoire et pose les bases du diagnostic territorial.

Une réunion devait également avoir lieu le 18 novembre dernier avec l'ANAH. Malheureusement à la demande de cette dernière, elle a été reportée à une date non définie à ce jour. Cette réunion aura pour objectif de mettre en place une étude sur l'habitat à travers la présentation des différents programmes, leurs intérêts, leurs coûts et les financements possibles. L'ANAH devra ensuite réaliser une analyse sur le territoire intercommunal pour définir les différents secteurs de travail puis le programme le plus adapté à la situation. Dès restitution des pistes de réflexion par l'ANAH, les membres du conseil communautaire seront associés à la démarche à l'occasion d'une commission habitat.

2. Site d'e-commerce et point-presse

Le site d'e-commerce a été mis en ligne fin octobre par 3ma group. A ce jour, 35 boutiques y sont présentes et plus de 2100 produits sont disponibles à l'achat. Au 10 novembre, soit une vingtaine de jours après le lancement, plus de 700 visiteurs ont été recensés et plus de 8000 pages ont été ouvertes.

La campagne de communication a également été mise en place. La Communauté de Communes a pris à sa charge la création d'affiches (à apposer dans les vitrines des commerçants), des flyers (à déposer dans les services publics, commerces...), de chevalets (à installer sur les comptoirs des services publics et commerces) et de drapeaux à apposer sur les vitrines des commerçants ; coût : 2186,4 € TTC (1822 € HT).

L'Association pour le Développement Économique de Rouffach et Environs -ADERE- a pris à sa charge la création de sacs ; coût : 3125 € HT. Les sacs, à usage réutilisable, sont distribués à chaque membre du conseil communautaire présent.

Dans l'optique d'officialiser et de promouvoir la plateforme d'e-commerce, un point presse a été organisé le 18 novembre dernier, à la mairie de Rouffach, en présence de Jean Rottner, Président de la Région Grand-Est. La Banque des Territoires, en la personne du directeur, Paul JEANNET, était aussi présente. Pour rappel, ces deux institutions financent le projet à hauteur de 20.000€ chacune. Était également présent Jacques CATTIN, député du Haut-Rhin et conseiller régional. Les membres du conseil communautaire disponibles ce jour-là étaient également présents.

Le Bureau a pris acte de ces informations.

Le Conseil communautaire prendre acte de ces informations sans observation.

Point n° 8.: Service environnement : précisions sur le programme GERPLAN et la mise en place d'une nouvelle filière à la déchetterie à Pfaffenheim

Christian MICHAUD, Vice-Président expose :

***GERPLAN :**

Le programme prévisionnel des actions pour 2022 devait être transmis au GERPLAN d'ici le 30/11/2021. Les 2 actions prévues en 2021 n'ont pas été réalisées.

Pour 2022, il est proposé de reconduire l'action relative à la plantation de haies au niveau de la noue d'infiltration des eaux pluviales de la ZAE ROUFFACH (action à mener une fois que les travaux sur ce secteur seront quasi finalisés). Le coût prévisionnel prévu est de 7200 €TTC avec prise en charge de 40 % du coût d'achat des plantations par le GERPLAN sous réserve que les espèces plantées soient agréées. Une visite a été effectuée sur le terrain en date du 15/11 avec un conseiller de la CEA pour nous orienter sur les espèces à privilégier (remise de proposition attendue d'ici la fin d'année). Cette demande a été transmise à la CeA début décembre.

La seconde action porte sur l'aménagement d'un sentier de découverte pédagogique le long de la Lauch à ROUFFACH. Cette action sera portée directement par Rivières de Haute Alsaces qui travaillera en lien avec la Maison de la Nature.

***Nouvelle filière à la déchetterie à Pfaffenheim :**

Mise en place d'ici la fin d'année de la collecte des oreillers, couettes, coussin, sac de couchage et surmatelas avec l'éco-organisme « Eco-mobilier » qui collecte déjà les déchets d'ameublement (DEA) dans une benne.

Le principe est de collecter, de manière permanente, dans des sacs à côté de la benne DEA ces nouveaux déchets et de déposer les sacs fermés dans la benne DEA. Eco -mobilier fourni gratuitement le support de sacs avec couvercle et les sacs. L'agent de déchetterie sera chargé de déposer les sacs dans la benne (vu avec SUEZ). Actuellement, ces déchets sont collectés dans la benne à encombrants (enfouissement) et ne sont pas acceptés dans les containers à vêtements. Cette filière permet un recyclage ou une valorisation énergétique. Il n'y a pas de surcoût pour la communauté de communes car le dispositif s'appuie sur des moyens et une organisation existante. En fonction du tonnage collecté, un retour financier est possible pour la collectivité.

Le Bureau a pris acte de ces informations.

Le Conseil communautaire prendre acte de ces informations sans observation.

Point n° 9.: Régularisation des subventions aux structures enfance-jeunesse

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Pour rappel, la CAF a changé son système de financement depuis la mise en place de la CTG en 2020 :

-auparavant, les subventions étaient versées à la communauté de communes ;
-désormais, les subventions sont versées directement aux structures, ce qui a modifié toute la logique financière du dispositif.

Compte tenu du changement du système de financement par la CAF, nous ne disposons pas à ce jour des éléments financiers constitutifs pour chacune des structures.

Il est donc proposé au conseil communautaire de déléguer au Président de la communauté de communes PAROVIC la régularisation des subventions au vu des tableaux qui seront fournis par les structures.

Il sera ensuite rendu compte au titre des délégations.

Le bureau et la commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité sans observation, de donner au Président les délégations nécessaires afin d'ajuster le montant des subventions aux structures enfance-jeunesse.

Point n° 10.: Renouvellement des conventions d'objectif annuelles avec les structures enfance-jeunesse et l'Office de tourisme intercommunal

Cécile MAMPRIN, Vice-Présidente expose :

Comme chaque année, les élus communautaires sont invités à autoriser le Président à préparer et à signer les conventions d'objectifs des associations auxquelles sont confiées les services publics de l'enfance et de la promotion du tourisme.

Sont concernés ;

- l'APAMAD (anciennement l'Association de Soins et d'Aide de Mulhouse et Environs-ASAME) pour la micro-crèche de Westhalten ;
- l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire pour l'ALP de Pfaffenheim ;
- l'Association MJC d'Osenbach pour l'ALP Osenbach ;
- l'Association Les P'tits Loups pour l'ALP Eguisheim ;
- l'Association Les P'tits Ceps pour l'ALP Husseren Les Châteaux.
- L'Office de tourisme intercommunal.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime à la reconduction de ces conventions mutatis, mutandis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité sans observation, autorise le Président à élaborer et à signer les conventions nécessaires selon les éléments exposés ci-dessus.

Point n° 11.: Avenant annuel à la convention d'objectifs de l'ALP de Rouffach

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Le partenariat entre la CC PAROVIC et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC) est fixé, pour l'ALP de Rouffach, par une convention d'objectifs signée le 15 octobre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014. Puis chaque année un avenant d'actualisation est prévu.

Un projet d'avenant n°8 a été établi par la FDFC : la participation financière de la CCPAROVIC est de 246 112.27 euros pour 2021/2022 soit un montant mensuel prévisionnel de 20 509.36 euros. Pour information, le montant mensuel était de 20 598.88 euros pour l'année 2020/2021 soit une diminution de 90.52 euros.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité sans observation, l'avenant exposé ci-dessus et autorise le Président à le signer, ainsi que tout acte y afférent.

Point n° 12.: Avenant à la concession de service public de l'ALP de Gueberschwihr-Hattstatt

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Par délibération du 8 juillet 2020, le conseil communautaire avait autorisé le président à signer avec la FDFC la concession de service public pour l'exploitation de l'accueil périscolaire de Gueberschwihr-Hattstatt.

Le service portait sur l'accueil des enfants scolarisés dans l'école de ces deux communes : les maternelles à Hattstatt et les classes élémentaires à Gueberschwihr pour les années scolaires 2020-2025.

La capacité d'accueil était à l'origine de :

- 40 places sur le site de Gueberschwihr, en et hors période scolaire ;
- 20 places sur le site d'Hattstatt, uniquement en période scolaire pendant la pause méridienne.

Or, à partir de la rentrée de septembre 2021, il s'avère que les besoins en capacité d'accueil devaient être augmentés de dix places à Hattstatt pour l'accueil de midi des maternelles, et de 5 places le soir à Gueberschwihr pour l'effectif global.

L'équipe encadrante a dû être renforcée d'un poste afin de répondre aux exigences réglementaires.

L'impact sur le coût supplémentaire restant à charge de la CC PAROVIC est de 6 905.87 € pour l'année scolaire 2021/2022. Le coût passe ainsi de 117 261.61 € à 124 167.48 €.

Un avenant à la convention initiale est donc nécessaire.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité sans observation le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte y afférent.

Point n° 13.: Avances 2022 pour les structures associatives

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Comme chaque année, des avances sur subventions seront versées aux structures associatives enfance-jeunesse et à l'Office de Tourisme intercommunal tout au début de janvier.

Après confirmation de l'OTI, l'avance sera de 55 000 €, comme les années précédentes. Pour rappel, le rythme de versement de la subvention, prévu au cours de l'année est :

- janvier/février : avance de 55 000 euros ;
- dès le vote du budget primitif de la CC, un acompte correspondant à 30 % du montant de la subvention annuelle votée à ce budget (hors soldes des années antérieures) ;
- en septembre, un acompte correspondant à 30 % du montant de la subvention votée à ce même budget (hors soldes des années antérieures) ;
- le solde, calculé sur la base du compte de résultat de l'année concernée, dès réception des documents comptables de l'OTI relatifs à l'année concernée et approuvés par l'assemblée générale.

Pour les structures périscolaires, la base de calcul resterait fixée à hauteur de 25% de la subvention totale, arrondi au millier supérieur :

- Husseren-les-châteaux : $44\,000\text{ €} \times 25\% = 11\,000\text{ €}$;
- Eguisheim : $67\,500\text{ €} \times 25\% = 16\,875\text{ €}$ soit 17 000 € ;
- Pfaffenheim : $82\,500\text{ €} \times 25\% = 20\,625\text{ €}$ soit 21 000 € ;
- Osenbach : $35\,000\text{ €} \times 25\% = 8\,750\text{ €}$ soit 9 000 €.

Le Bureau et la commission ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité sans observation, donne délégation au Président pour procéder au versement des avances sur subvention selon les principes énoncés ci-dessus.

Point n° 14.: Convention d'objectifs 2021/2022 pour l'école de musique intercommunale

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Une convention d'objectifs est prévue tous les ans avec l'école de musique intercommunale. Dans le but de donner à l'Association les moyens nécessaires pour exercer sa mission d'intérêt général dans le respect des objectifs prévus dans la présente convention, la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » verse une subvention d'équilibre annuelle à l'Association et ceci sur décision expresse de son Conseil Communautaire.

Le montant de la subvention sollicitée chaque année par l'Association est définie dans le cadre de la préparation d'un budget prévisionnel :

- 60 % de la subvention est allouée dès le vote du budget primitif de la CC ;
- Le solde de la subvention est généralement allouée en juillet.

Pour l'année 2021, 13 200 euros restent à verser. Le PV de l'AG approuvant le résultat des comptes et qui justifie le versement de cette somme, n'a cependant pas encore été reçu par la CC.

Lors d'une rencontre avec le Président et le trésorier de l'école de musique le 09 novembre dernier, il a été précisé que la subvention prévisionnelle de la CC serait de 51 000 euros pour l'année 2022. Cependant, ce chiffre sera précisé en janvier prochain car des décisions de la CeA restent en attente. Le Président a toutefois précisé que le nombre d'élèves est passé de 132 à 148.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité sans observation, donne délégation au Président pour procéder au versement du solde 2021 et l'autorise à signer la nouvelle convention d'objectifs ainsi que tout document y afférent.

Point n° 15.: Report du passage anticipé à la nomenclature comptable M57

Le Président expose :

Par délibération du 23 juin 2021, le conseil communautaire a validé le passage anticipé à la future nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. La M57 devra s'appliquer en tout état de cause dès le 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités.

Cependant, en raison de difficultés techniques, liées au logiciel mal adapté, un report de ce passage au 1^{er} janvier 2023 serait souhaitable. Monsieur CAHEZ, conseiller aux décideurs locaux, a d'ores et déjà confirmé que ce report était possible. Le trésorier, Monsieur BOEGLIN a également été informé le 18 novembre dernier.

Une délibération du conseil communautaire est nécessaire pour acter ce report.

Le Bureau et la commission ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité sans observation, acte le report du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2022 pour les raisons avancées ci-dessus. Le Président est autorisé à signer tout document éventuel relatif à ce report.

Point n° 16.: Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Roland HUSSER, Vice-Président expose :

Afin de permettre les paiements par les collectivités, l'article L1612-1 du CGCT autorise le Président à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement avant vote du budget dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente.

Une autorisation du Conseil communautaire est nécessaire pour les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25% de l'année précédente. Ce dispositif est renouvelé chaque année.

Le tableau suivant est proposé :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	75,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	17 400,00 €
204	2041412	Fonds de concours communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	18 700 ,00 €
21	21318	Immobilisations corporelles autres bat. publics	4 950,00 €
	2152	Installations de voirie	2 400,00 €
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	360,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €
	2183	Matériels de bureau et mat. Informatiques	5 100,00 €
	2184	Mobiliers	850,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	15 200,00 €
23	2313	Constructions	1 250,00 €
27	27632	Autres immobilisations financières Région	1 500,00 €
45	4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	56 100,00 €

Aucune opération importante n'a, à ce jour, été programmée. Les dépenses concerneront plutôt des investissements, soit légers, soit de gros entretiens de l'existant.

Le Bureau et la Commission ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité sans observation, autorise les autorisations de dépenses d'investissement par anticipation énumérées ci-dessus.

Point n° 17.: Taxe de séjour : décision modificative concernant le reversement des 10% à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

Le Président expose :

10 % du montant de la taxe de séjour collectée doivent être reversés à la Communauté Européenne d'Alsace.

Au titre de l'année 2020, la somme de 147 700,95 € a été encaissée, chiffre très nettement inférieur aux recettes touchées les années précédentes. Par conséquent, le montant à reverser à la CEA s'élève à 14 770,10 €.

10 000.00 € ont été inscrits au budget primitif 2021, il convient donc de procéder au virement de crédits suivant :

Dépenses/ Recettes	Article	Fonction	Dénomination Articles	Montant
D	7398	95	Reversements, restitution et prélèvements divers	4 800,00€
D	678	01	Autres charges exceptionnelles	-4 800,00€

Le Bureau et la commission ont donné son avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité sans observation la décision modificative présentée ci-dessus.

Point n° 18.: Recouvrement des frais engagés par la communauté de communes suite à la procédure d'immeuble en ruine à Pfaffenheim en 2020/2021 : décision modificative

Le Président expose :

Dans le cadre du recouvrement des frais engagés par la CC PAROVIC suite à la procédure d'immeuble en ruine en 2020/2021 à Pfaffenheim, une modification a dû être effectuée.

Ces frais qui se montent à 73 524,60 € en 2020 et 74 448 € en 2021 (total : 147 972,60 €), ont fait l'objet de titres de recette adressés à chaque fois pour moitié aux deux personnes concernées.

Le notaire à Colmar, nous a informé que la moitié de la dette devait finalement être imputée à la succession non réglée au nom du père des deux personnes précitées, qui était propriétaire de la moitié du bien, les deux autres personnes n'en possédant qu'un quart au nom propre de leur père.

Ceci a donc occasionné une facturation de la moitié de la sommes globale (73 986,30 €) à la succession et une annulation pour la même somme de la moitié des factures des deux personnes concernées (36 996,15 € chacun).

La Trésorerie a pris en charge ces modifications, mais il convient d'effectuer une modification de la répartition des crédits budgétaires en dépense d'investissement.

Dépenses/ Recettes	Article	Fonction	Dénomination Articles	Montant
D	45411	12	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	-36 800,00€
D	4542	01	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	36 800,00€

La commission a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité sans observation approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Point n° 19.: Attribution d'une aide pour le BAFA

Roland HUSSER, Vice-Président, expose :

La communauté de communes soutient les jeunes du territoire qui passent le BAFA à hauteur de 76 € sous condition qu'ils participent au fonctionnement des structures locales enfance-jeunesse.

Une demande a été déposée par la commune de Westhalten pour Mlle Laura WALLERICH (née ZIEGLER) qui intervient au périscolaire de Westhalten. La subvention sera bien versée à Mlle WALLERICH, à charge de cette dernière de restituer la somme à la commune par après.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité sans observation, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 76 euros au profit de Mlle Laura WALLERICH.

Point n° 20.: Adhésion des communes à la démarche « espaces extérieurs sans tabac »

Le Président expose :

La démarche « espaces sans tabac » initiée par la Ligue contre le cancer a été présentée aux membres du bureau communautaire lors de la séance du 29 septembre 2021. Il a été notamment proposé que le financement d'un panneau par commune serait financé par la communauté de communes (prix unitaire : 33,66 euros TTC).

Par mail du 05 octobre, chaque commune a été invitée à communiquer le nombre de panneaux qu'elle souhaitait mettre en place ainsi que le type de support (mur ou poteau). Le retour était attendu pour le 17 novembre.

Les réponses reçues par la communauté de communes sont les suivantes :

- Eguisheim : 1 panneau (support : poteau) ;
- Guebershwhir : panneaux déjà installés et pas de besoin supplémentaire ;
- Gundolsheim : 2 panneaux (support : poteau) ;
- Hattstatt : 1 panneau (support : poteau) ;
- Obermorschwihr : 2 panneaux (support : mur) ;
- Osenbach : 4 panneaux (supports : bois, grillage et mur). La convention est à priori lancée du côté de la commune ;
- Pfaffenheim : panneaux déjà installés et pas de besoin supplémentaire ;
- Rouffach : 5 panneaux (support : poteau) ;
- Voegtlinshoffen : 2 panneaux seront installés prochainement car une convention a déjà été signée (support : grillage) ;
- Westhalten : 2 panneaux (supports : poteau et grillage) ;

La participation prévisionnelle de la CCPAROVIC serait de 268,28 euros TTC (33,66 x 8 communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité sans observation, la prise en charge d'un panneau par village. La dépense prévisionnelle est de 268,28 euros. Il donne délégation au Président pour ajuster le montant si nécessaire.

Point n° 21.: Office de Tourisme Intercommunal : point sur la fréquentation

Claude CENTLIVRE, Vice-Président expose :

L'AG de l'OTI s'est tenue le 10 novembre dernier.

Un bilan des actions et de la fréquentation a notamment été fait.

Fréquentation 2020 - Statistiques globales :**Eguisheim :**

13 890 visiteurs accueillis dont 8 503 français et 5 387 étrangers, soit une baisse de -59,16 % par rapport à 2019.

51 nationalités ont été accueillies au bureau d'Eguisheim (Top 3 des pays étrangers : Belgique, Allemagne et Pays-Bas).

Rouffach :

2 819 visiteurs accueillis dont 2 199 français et 620 étrangers, soit une baisse de -54,11 % par rapport à 2019.

19 nationalités ont été accueillies au bureau de Rouffach (Top 3 des pays étrangers : Allemagne, Belgique et Pays-Bas).

Animations 2020

Vu la situation sanitaire et les contraintes liées à l'organisation d'événements, de nombreuses manifestations n'ont pas eu lieu en 2020. Ainsi, durant l'été, il n'y a pas eu Eguisheim en Musique, les Nuits du Tourisme ou encore les rondes du veilleur de nuit.

En revanche, certains événements ont eu lieu comme La Nuit Romantique via l'inscription de la commune d'Eguisheim en tant que plus beau village de France.

Les visites guidées gratuites pour le grand public ont également connu un regain d'intérêt, notamment au niveau des locaux qui en ont profité pour découvrir ou redécouvrir les alentours.

En raison de la dégradation de la situation sanitaire, les animations de Noël ont été en grande partie annulées.

A Eguisheim, il n'y a pas eu de marché de Noël. Cependant durant tout le mois de décembre, des animations musicales, 7 rondes du veilleur de nuit, ainsi qu'un concours de photos et dessins ont été proposés. L'OTI a pris en charge 2 spots radio « Noël autrement » sur Azur FM et Flor FM.

Afin d'animer le centre historique de Rouffach, l'OTI a mis en place un parcours ludique qui a mené petits et grands jusqu'à l'exposition-concours La Forêt des Petits Lutins.

Les chasses aux trésors de Noël, proposées à Eguisheim et à Rouffach ont quant à elle été très prisées.

Saison estivale 2021 :**Eguisheim :**

16 465 personnes accueillies entre juin et septembre 2021.

+ 0,44 % / 2019

+73,7 % / 2020

Rouffach :

3 068 personnes accueillies entre juin et septembre 2021.

-13,97 % / 2019

+58,14 % / 2020

Même si nombre d'animations ont dû être annulées pour la seconde année comme la Fête de la Sorcière, le TGV ou la Fête des vigneron, certaines ont pu être organisées pour le plus grand plaisir des visiteurs. Par exemple les Nuits du Tourisme de Pfaffenheim, le Dorffascht à Gueberschwihr, le Festival Musicalta, le Festival Mangeur de Lune ou encore les rondes du veilleur de nuit à Eguisheim notamment ont animés nos villages tout en respectant les consignes sanitaires imposées par la préfecture.

A ce jour, la taxe de séjour déclarée est d'un montant provisoire de 160 991,37 euros (tous hébergeurs confondus).

Le Bureau a pris note de ces informations.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations sans observation.

Point n° 22.: FCTVA : décision modificative

Le Président expose :

La Préfecture a versé à la communauté de communes, un trop perçu de FCTVA d'un montant de 71,81€ qu'il convient de leur rembourser. Pour ce faire, la décision modificative suivante est nécessaire :

Dépenses/ Recettes	Article	Fonction	Dénomination articles	Montant
D	10222	01	FCTVA	80,00€
R	10222	01	FCTVA	80,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité sans observation la décision modificative présentée ci-dessus.

Point n° 23.: Création d'un poste d'attaché territorial
--

Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de deux agents et de la réorganisation des services de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

- Création d'un poste d'attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35^{èmes} pour exercer les fonctions de responsable des finances.

Ce poste sera occupé par un fonctionnaire territorial.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, si le contrat doit être reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée.

Le candidat devra justifier du diplôme nécessaire d'accès au cadre d'emploi d'ingénieur (BAC + 5) et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation, la création d'un poste d'attaché territorial selon les conditions fixées ci-dessus.

Point n° 24.: Divers et informations**1. CTG**

Madame Cécile MAMPRIN, Vice-Présidente fait un bref retour sur les actions actuelles menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle rappelle que la CTG est un véritable projet social de territoire partagé. Des groupes travaillent sur le sujet depuis quelques mois. Un comité de pilotage aura également lieu le mercredi 15 décembre prochain auquel le Président de la CC PAROVIC et le Président de la CAF participeront.

La CTG comprend 5 axes :

- Axe 1 (petite enfance – jeunesse) :

- groupe de travail Jeunesse :

La deuxième réunion a eu lieu le 9/10/21. 12 élus étaient présents dont de nouvelles communes (Hattstatt, Husseren-les-Châteaux). Une réflexion s'est tenue autour des espaces d'engagement possibles des jeunes. Une prochaine réunion est prévue le 26/02/2022

- implication des jeunes :

samedi 09/10 : bilan du festival « A Dos d'Art » avec présence de 15 bénévoles et des jeunes ayant participé au projet ;

lundi 25/10 : lancement du projet sport nature avec présence de 20 personnes dont 11 jeunes.

- Axe 2 (soutien à la fonction parentale) :

- lancement d'un collectif de parents :

La première rencontre aurait dû avoir lieu le vendredi 26/11 et constituait à identifier les besoins d'actions parentalité et impliquer les parents. Cette rencontre a été reportée.

- Axe 3 (renforcer la cohésion sociale) :

- soirée « Atelier Infos Association » organisée le mardi 09/11 :

3 tables rondes ont été animées par des experts d'Alsace Mouvement Associatif.

Soirée organisée pour les dirigeants associatifs afin de favoriser l'interconnaissance, outiller les bénévoles dans leurs pratiques, apporter des réponses sur des sujets pointus (fiscalités, droit, communication...). 29 personnes inscrites, 24 présentes dont 19 bénévoles issus de la CCPAROVIC. Le bilan positif est revenu de cette soirée à travers 21 questionnaires de satisfactions remplis. Les durées d'échanges ont été cependant jugées trop courts. Les ateliers se poursuivront en 2022

- Axe 4 (autonomie, insertion sociale, au retour à l'emploi des personnes et des familles et favoriser l'accès aux droits) :

Il s'agit d'accompagner les publics fragiles face à la fracture numérique : le poste d'aidant numérique a été validé par le conseil communautaire du 13/10/2021 comme l'achat d'un véhicule numérique itinérant. Le devis pour le véhicule en cours. Madame MAMPRIN précise toutefois que le délai de commande est très important au vu des conditions actuelles. Cela n'empêchera pas le conseiller numérique de travailler en amont dans les mairies du territoire.

Une recherche de financements supplémentaires a été faite notamment auprès de la CEA. Afin de ne pas être bloquée dans le cheminement, un courrier devra être envoyé à l'attention des conseillers d'Alsace du canton afin que le projet soit intégré dans le prochain programme d'aides.

- Axe 5 (accompagner les habitants dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie) :

Les projets sont plus difficiles à organiser. Le mercredi 08/12, manifestation à vélo « Cycliste brillez ! » sera organisée par le collectif « Eguisheim en transition » qui a pour objectif de sensibiliser à la conduite de nuit (sécurité, éclairage).

Monsieur TOUCAS remercie Cécile MAMPRIN pour son implication dans ce dossier.

2. Réunion des conseils communautaires : application des règles dérogatoires

La loi Vigilance sanitaire a été promulguée le 10 novembre dernier : les règles dérogatoires, qui avaient pris fin le 30 septembre, ont été rétablies et prorogées jusqu'au 31 juillet 2022. En conséquence, il est de nouveau possible de tenir les réunions des conseils régionaux, départementaux, municipaux et communautaires selon les règles dérogatoires :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- autorisation de réunir les réunions en visio ou audioconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un élu d'être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Il est rappelé que s'agissant des organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements, le pass sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance y compris si la réunion est organisée dans un ERP de type L (salle polyvalente notamment).

3. Calendrier des prochaines réunions du Bureau et du Conseil communautaire

Les dates des prochaines réunions seront prochainement communiquées aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire prendre acte de ces informations sans observation.

Le Président remercie une fois de plus tous les élus, mais également les personnels des communes et les bénévoles qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement du centre de vaccination de Rouffach. Il ajoute que d'actuelles tensions ont donné lieu à des menaces envers les membres bénévoles. Cette situation inadmissible a été signalée à la Préfecture.

Le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année aux membres du conseil communautaire.

Enfin, le Président remercie les membres du conseil communautaire pour la qualité des débats et clôture la séance à 19h32.

Il cède la parole Cécile MAMPRIN qui remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et leur offre une attention, à l'occasion de Noël.